



# **PROJET PEDAGOGIQUE 2023-2024**

## **ALSH « le châtelet en brie »**

### **PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE**

2, rue des Petits champs – 77820 LE CHÂTELET EN BRIE

 : 01.60.66.67.60 @ [enfanceloisirs@ccbrc.fr](mailto:enfanceloisirs@ccbrc.fr)

Sel/secret/péda/accueil de loisirs/2 projet pédagogique 2023-2024

# SOMMAIRE

1.	Rappel du cadre de travail communautaire .....	3
2.	Le public visé .....	3
2.1	Caractéristiques du public accueilli .....	3
2.2	L'accueil des enfants en fonction du handicap .....	4
3.	Rappel des principes éducatifs .....	5
4.	Fonctionnement .....	6
4.1	<i>Modalités d'ouverture et horaires de fonctionnement par période</i> .....	6
4.1.1	<i>Horaires en périodes périscolaires</i> .....	6
4.1.2	<i>Horaires en périodes extrascolaires</i> .....	6
5.	Les priorités de l'ALSH .....	7
6.	Cycles et actions prioritaires .....	8
6.1	<i>Détermination des cycles</i> .....	8
6.2	<i>Actions prioritaires</i> .....	8
7.	Structuration du service .....	10
8.	Orientation des projets par unité de vie .....	10

## 1. Rappel du cadre de travail communautaire

Dans le cadre du projet éducatif de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, le projet pédagogique énonce les grands principes de mise en œuvre par l'équipe éducative de l'ALSH « Châtelet ».

En début de chaque année, le projet pédagogique est élaboré par l'ensemble des acteurs éducatifs de l'ALSH.

L'ALSH a pour objectif fondamental une prise en compte globale de l'enfant :

- ✓ Son origine ;
- ✓ Ses différents temps de vie ;
- ✓ Ses besoins ;
- ✓ Ses capacités ;
- ✓ Ses intérêts.

En référence à ces objectifs, l'ALSH tel qu'il se définit a pour priorités :

- ✓ Que la structure de loisirs soit un lieu de vie qui contribue par son fonctionnement et ses actions à l'éducation de l'enfant, au même titre que la famille et l'école ;
- ✓ Que la structure de loisirs soit un lieu accueillant ;
- ✓ Que ses espaces de vie soient définis et organisés selon certains principes éducatifs et pédagogiques ;
- ✓ Que l'accueil offert par le service soit de qualité et adapté, ce qui signifie :
  - Une prise en compte des enfants et de leur famille ;
  - Une information suffisante et précise en direction du public sur les possibilités et les spécificités de la structure ;
  - Une mise à disposition des publics enfants d'espaces d'accueil, conçus pour des temps de vie collectifs et individuels dans un contexte de loisirs.

## 2. Le public visé

### 2.1 Caractéristiques du public accueilli

Les stades du développement de l'enfant : Tous les enfants passent par les mêmes stades de développement bien que chacun ait son rythme propre.

Âge	Langage	Développement cognitif	Développement social et affectif	Développement sensoriel et moteur
3 – 4 ans	Extension du vocabulaire et phrases courtes. Peut suivre une conversation, comprend des promesses, s'amuse des jeux de langage.	Acquisition de concepts d'espace, de temps, de quantité. Utilise les principes de comptage	Identifie plusieurs parties du corps. Attend son tour. Aime aider les autres. Critique autrui	Court avec aisance, tape du pied dans un ballon. Fait du tricycle
4 – 5 ans	Produit des demandes indirectes et des justifications.	Est attentif à sa performance, capable	Comprend l'état mental d'autrui. Joue à des jeux de	Monte à une échelle, marche en arrière. Tient un papier d'une

	Comprend le comparatif, l'identité et la différence.	de classification et de sériation	compétition. Stabilité du genre (se reconnaît comme garçon ou fille).	main tout en écrivant de l'autre.
5 – 6 ans	Produit des énoncés de 5-6 mots, répond au téléphone. Début de lecture logographique. Identifie des rimes, comprend environ 2500 mots.	Début de la conservation (comprend que la grandeur d'une collection d'éléments reste la même quelle que soit la manière dont elle est présentée). Dessine un bonhomme, écrit son prénom	Sait se contrôler. Choisit ses amis. Négocie avec l'adulte	Fait du vélo sans roulettes, lace ses chaussures
7 – 11 ans	Utilise la forme passive, produit des inférences, apprend à lire. Comprend les sarcasmes et les métaphores.	Opérations concrètes. Logique du nombre. Morale préconventionnelle : les conséquences des actions (exemple : sanction), en déterminent la valeur morale.	Identité de genre (conformité à des références culturelles) et ségrégation sexuelle. Différencie réel et virtuel	Début de la puberté, poussée de croissance. Développements des activités physiques et sportives.

La liste des données ci-dessus n'est pas exhaustive mais sert de base à la construction de notre projet pédagogique.

Tous les temps de la vie quotidienne tels que le repas, la toilette, sont des temps d'activités au même titre que le jeu ou le sport. Un enfant a des besoins et mis à part les besoins vitaux qui sont manger, dormir, prendre soin de soi, il y a aussi :

- ✓ Le besoin de reconnaissance, d'affection, de sécurité, de repères
- ✓ Le besoin de rythmes de vie réguliers
- ✓ Le besoin de calme, de douceur
- ✓ Le besoin de jouer, de rêver, d'imaginer
- ✓ Le besoin d'être écouté, de s'exprimer
- ✓ Le besoin de se retrouver seul et d'agir seul,

Il a aussi besoin d'agir conformément à des règles, qui dans le jeu, deviennent aisément des rites. La présence d'un adulte lui est indispensable.

## 2.2 L'accueil des enfants en fonction du handicap

L'ALSH « Châtelet » souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant au centre de loisirs. L'accès à l'ALSH dépendra du handicap de l'enfant.

Elle permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage. Un animateur ne pourra pas être dédié à un seul enfant.

Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre aux équipes.

Le directeur et la famille échangent autour d'un document type permettant de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Ce document pourra être complété d'un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

Le directeur s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes. Des rencontres régulières entre la famille et le directeur, peuvent se faire afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant.

Le dossier est complété par les bilans des diverses périodes (vacances, année scolaire) tout au long de l'année pour un meilleur suivi.

### **3. Rappel des principes éducatifs**

<b>Principes éducatifs</b>	<b>Principes pédagogiques</b>
Permettre à tous les enfants de développer leur autonomie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etre capable pour les plus jeunes d'assumer les tâches de la vie quotidienne, de se repérer dans l'espace, de différencier tous les moments de la journée, d'apprécier les temps d'activités individuel ou en groupe.</li> <li>✓ Etre capable pour les plus grands, d'assumer une responsabilité, de préparer et d'organiser des actions, de gérer son temps, de vivre un projet dont les règles et le déroulement sont fixés par le groupe.</li> </ul>
Que chaque enfant puisse développer et exercer ses différentes capacités, intellectuelles, physiques, manuelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contribuer à l'acquisition de gestes, de techniques pour que l'enfant fasse par lui-même.</li> <li>✓ Faire en sorte que l'enfant élargisse ses connaissances et développe son sens critique.</li> <li>✓ Pratiquer des activités les plus diversifiées possibles.</li> </ul>
Elargir et diversifier l'environnement social de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faire découvrir d'autres lieux de vie.</li> <li>✓ Avoir un ami (e) ou des amis (es).</li> <li>✓ Etre reconnu par le groupe.</li> </ul>
Avec ses capacités et ses attentes, que l'enfant puisse être partie prenante de son temps de loisirs au sein d'une structure de loisirs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place d'activités permettant l'écoute, l'ouverture sur les autres et l'entraide au sein du groupe.</li> </ul>
Respecter chaque enfant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intéresser les familles à ce que leur enfant vit au sein de la structure.</li> <li>✓ Faire en sorte qu'il y ait une harmonie entre les différents temps de vie, en ALSH, en milieu scolaire et familial.</li> </ul>

## 4. Fonctionnement

L'ALSH périscolaire et extrascolaire est une compétence de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux CCBRC (34 000 habitants), trente et une communes sont concernées : Argentières, Beauvoir, Champdeuil, Andrezel, Saint-Mery, Fontaine-le-Port, Grisy-Suisnes, Evry-Gregy-sur-Yerre, Solers, Chatillon-la-Borde, Blandy-le-Tours, Moisenay, Crisenoy, Fouju, Sivry-Courtry, Le Châtelet-en Brie, Les Ecrennes, Echouboulains, Valence-en-Brie, Pamfou, Machault, Féricy, Guignes, Chaumes-en-Brie, Soignolles-en-Brie, Coubert, Courquetaine, Bombon, Champeaux, Yebles, Ozouer-le-Voulgis.

Les familles ont le libre choix d'inscription sur l'un des accueils de loisirs du territoire dans le respect des conditions règlementaires.

Concernant l'ALSH « Châtelet », les enfants sont accueillis dans les locaux situés, 2, rue des Petits Champs / 77820 LE CHÂTELET-EN-BRIE pendant les périodes périscolaires (mercredis hors vacances scolaires) et les périodes extrascolaires (vacances scolaires).

Les enfants sont accueillis dès l'âge de 3 ans jusqu'à 12 ans, ils sont répartis en deux pôles :

- ✓ **Pôle "petits"** - unité des enfants de maternelle (PS, MS et GS) ;
- ✓ **Pôle "grands"** – unité de vie des enfants d'élémentaire (CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) et de secondaire (jusqu'à 12 ans).

### 4.1 Modalités d'ouverture et horaires de fonctionnement par période

L'ALSH « Châtelet » est rattaché à la commission « enfance-jeunesse & Sport ».

Un règlement intérieur, voté par le conseil communautaire, précise les modalités d'accès à l'ALSH, les modalités de paiement, certaines règles inhérentes aux équipements publics des Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Les familles signent le règlement intérieur et s'engagent à le respecter.

#### 4.1.1 Horaires en périodes périscolaires

	Horaires d'arrivée des enfants			Horaires de départ des enfants		
	Entre 7h30 et 9h00	12h00	13h30	12h00	13h30	Entre 17h00 et 19h00
<b>Journée complète</b>	<b>X</b>					<b>X</b>
<b>Matinée sans repas</b>	<b>X</b>			<b>X</b>		
<b>Matinée avec repas</b>	<b>X</b>				<b>X</b>	
<b>Après-midi sans repas</b>			<b>X</b>			<b>X</b>
<b>Après-midi avec repas</b>		<b>X</b>				<b>X</b>

#### 4.1.2 Horaires en périodes extrascolaires

	Horaires d'arrivée des enfants			Horaires de départ des enfants		
	Entre 7h30 et 9h00	12h00	13h30	12h00	13h30	Entre 17h00 et 19h00
<b>Journée complète</b>	<b>X</b>					<b>X</b>

## 5. Les priorités de l'ALSH

- a) Définir et organiser l'accueil des enfants et des enfants en fonction du handicap au regard du cadre réglementaire, des moyens mis à disposition, sur des horaires et des périodes déterminées. Ce qui signifie que l'ensemble des actions mises en place doivent se dérouler sur les temps d'accueil enfants et prennent nécessairement en compte le temps de travail du personnel,
- b) Fixer des temps de préparation et de concertation des animateurs pour déterminer la planification et la régulation des différents projets d'animation et de fonctionnement,
- c) Préserver une qualité d'accueil et d'écoute des familles lors des temps d'accueil, lors de situations particulières (vie quotidienne, déroulement de la journée, accident, demandes spécifiques des familles, etc...),
- d) Etre à l'écoute des enfants afin d'être au plus près de leurs besoins et de leurs attentes,
- e) Respecter la répartition des responsabilités pédagogiques et administratives définies, afin de maintenir une certaine cohérence de fonctionnement.
- f) Transmettre des informations aux familles concernant:
  - a. Les programmes d'activités ;
  - b. La diffusion ;
  - c. Les courriers ;
  - d. Les informations quotidiennes ;
  - e. L'information pratique diverse ;
  - f. La mise en valeur de ce qui se vit sur la structure.
- g) Être garant de la bonne utilisation et maintenance du matériel et documents (jeux, livres, jouets, espaces, etc...) et d'une appropriation des espaces adaptés aux unités de vie ;
- h) Transmettre et développer une pratique de certaines règles d'hygiène élémentaires aux enfants au sein de la structure ;
- i) Réfléchir à notre propre pratique en tant qu'adulte et en dégager quelques règles communes à tous. Compte tenu de ces objectifs généraux et des spécificités de chaque unité d'âges, l'équipe éducative détermine un projet d'actions en début de cycle. Ceux-ci sont fixés à quatre cycles de travail permettant aux équipes d'animation des différents pôles d'élaborer des projets d'animation et de fonctionnement y afférents.

## 6. Cycles et actions prioritaires

### 6.1 Détermination des cycles

	Périscolaire		Extrascolaire	
	Dates	Thèmes	Dates	Thèmes
<b>Cycle 1</b>	Mercredi 6 septembre au mercredi 18 octobre 2023	Mythes et légendes	<u>Vacances d'automne</u> : Lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023	Mythes et légendes
<b>Cycle 2</b>	Mercredi 8 novembre au mercredi 20 décembre 2023	Noël à travers le monde	<u>Vacances de Noël</u> : Lundi 26 décembre 2023 au lundi 5 janvier 2024	Noël à travers le monde
<b>Cycle 3</b>	Mercredi 10 janvier au mercredi 7 février 2024	Faites de la musique	<u>Vacances d'hiver</u> : Lundi 12 février au vendredi 23 février 2024	Faites de la musique
<b>Cycle 4</b>	Mercredi 28 février au mercredi 3 avril 2024	Les grandes inventions / les grands inventeurs	<u>Vacances de printemps</u> : Lundi 8 avril au vendredi 19 avril 2024	Les grandes inventions / les grands inventeurs
<b>Cycle 5</b>	Mercredi 24 avril au mercredi 3 juillet 2024	BD / Manga		
<b>Cycle 6</b>			<u>Vacances estivales</u> : Lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2024	Cinéma en noir et blanc

### 6.2 Actions prioritaires

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Périodes
Développer les échanges inter-structure	✓ Partager des temps d'animation avec les jeunes de l'I.M.E "Polyphonie".	Tous les cycles
	✓ Partager des temps d'animation avec les ALSH de la CCBRC.	Tous les cycles
	✓ Partager des temps d'animation avec le service culturel de la CCBRC.	Tous les cycles
	✓ Partager des temps d'animation avec la crèche familiale de la CCBRC	Tous les cycles
Favoriser l'accès aux livres dans un espace de loisirs	✓ Utiliser les ressources de la médiathèque du Châtelet en Brie	Tous les cycles
	✓ Renouveler les livres mis à disposition des enfants dans les salles d'activités	Tous les cycles
	✓ Prévoir les achats de livres	Cycle 2
Contribuer à la connaissance du cycle de la vie animale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nourrir et entretenir les animaux de la basse-cour ;</li> <li>✓ Observer les poussins, les poules et les coqs ;</li> <li>✓ Observer les moutons.</li> </ul>	Sur tous les cycles
Favoriser l'accès aux jeux de société et aux jouets	✓ Renouveler les jeux et jouets mis à disposition des enfants dans les salles d'activités	Tous les cycles
	✓ Prévoir les achats de jeux et de joues	Cycle 2
Concevoir une ambiance accueillante en s'appuyant sur des thématiques.	✓ Aménager les espaces communs (halls d'accueil et couloirs) suivant la thématique retenue.	Sur tous les cycles



	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aménager les salles de restauration sur la thématique de l'alimentation.</li> </ul>	Sur tous les cycles
Elaborer un projet de fonctionnement par pôle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place des projets d'animations par pôle.</li> <li>✓ Organiser des évènements festifs inter pôles.</li> </ul>	Sur tous les cycles
Explorer l'environnement extérieur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Utiliser l'espace "jardin potager"</u></li> <li>✓ Gestion du compost</li> <li>✓ Travailler la terre, semer, planter et récolter ; fabriquer des abris accueillant la faune favorisant la biodiversité de l'écosystème.</li> <li>✓ Préparer la terre pour l'hiver.</li> </ul>	Tous les cycles
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Utiliser l'espace "verger"</u></li> <li>✓ Récolter les fruits, les transformer au cours d'ateliers culinaires et d'ateliers jus de pommes.</li> <li>✓ Ramasser les fruits abimés tombés sur la pelouse pour les composter.</li> <li>✓ Organiser le don des surplus de la récolte aux familles en mettant en place l'opération « troc ».</li> </ul>	Cycle 1
Intéresser les familles à ce que leur enfant vit au sein de la structure.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préparer des rencontres avec les familles ;</li> <li>✓ Préparer des opérations « troc » avec les familles.</li> </ul>	Tous les cycles
Favoriser l'accès aux activités culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Participer à des ateliers avec le Théâtre de Sénart</li> <li>✓ Accueillir des spectacles à l'ALSH</li> <li>✓ Aller voir des spectacles</li> <li>✓ Aller au cinéma</li> </ul>	
Développer l'activité musicale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Intégrer un temps « chorale » dans la routine de la journée</li> <li>✓ Organiser des spectacles.</li> </ul>	Tous les cycles
Développer l'activité créative	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place des ateliers couture</li> <li>✓ Mettre en place des ateliers artistiques</li> </ul>	Tous les cycles
Développer l'activité culinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organiser des ateliers culinaires</li> <li>✓ Récoltes au verger et au potager</li> <li>✓ Participation aux achats des ingrédients</li> </ul>	Tous les cycles
Développer l'activité sportive	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place des initiations sportives.</li> <li>✓ Découverte de diverses activités</li> <li>✓ Prévoir des sorties</li> </ul>	Tous les cycles
Définir des actions relatives au développement durable en ALSH	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place des actions concrètes.</li> <li>✓ Récupérer et utiliser les déchets.</li> </ul>	Tous les cycles
Proposer un temps d'animation différencié	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organiser des nuitées</li> </ul>	Cycles 1, 4 et 6
Proposer un temps d'animation hors de la structure	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organiser des mini séjours</li> </ul>	Cycle 6
Organiser des temps d'échanges avec les familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place des évènements</li> <li>✓ Organiser des spectacles</li> </ul>	Cycles 1, 3 et 6

## **7. Structuration du service**

Ainsi est constituée l'équipe éducative :

- ✓ Une directrice
- ✓ Une adjointe
- ✓ Des animateurs diplômés, stagiaires et non diplômés respectant les taux d'encadrements suivant :
  - 1 animateurs pour 8 enfants de moins de 6 ans
  - 1 animateurs pour 12 enfants de 6 ans et plus

L'équipe d'animation se compose au minimum de 50% d'animateurs diplômés, et au maximum de 30% de stagiaires CAP / BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur) et de 20% d'animateurs sans qualifications.

L'équipe d'animation des permanents est constituée de 2 animateurs titulaires. Pour compléter l'équipe éducative, 11 animateurs sont recrutés annuellement pour les mercredis et vacances scolaires. En fonction des effectifs, des recrutements ponctuels sont prévus.

En début d'année scolaire l'équipe éducative, en s'appuyant sur le projet éducatif de la CCBRC, se réunit afin de déterminer les orientations pédagogiques qui seront déclinées en projet de fonctionnement et en projet d'animation. L'équipe se réunit une fois par semaine en période scolaire. Elle effectue le compte rendu, l'évaluation, le bilan et la régulation des actions menées. Elle fixe les objectifs à atteindre. Elle prépare les animations à venir...

## **8. Orientation des projets par unité de vie**

Dans chaque unité d'âge, les animateurs tentent de respecter au mieux un équilibre entre les activités intérieures et les activités extérieures, mais également entre les activités dont l'intérêt est de produire et celles conçues pour le seul plaisir de jouer ou ne rien faire, d'être avec les autres ou de vivre des expériences.

### **Les mercredis :**

Des activités différentes sont organisées d'un mercredi à l'autre, ce qui permet en partie de s'adapter au besoin des enfants, à la durée d'accueil (voir prestations ci-dessus), à la saison, aux centres d'intérêts des enfants... Cependant, l'utilisation par les unités d'un thème comme fil conducteur crée une mémoire du groupe, confère une dimension plus globale à l'activité.

Par ailleurs, l'ouverture et la collaboration en direction d'autres structures (accueil de loisirs, I.M.E, médiathèque...) permettent d'être un réel tremplin, afin que les enfants à titre individuel puissent bénéficier et exploiter ces espaces de découvertes et d'aventures, mais cela permet aussi d'enrichir et de diversifier le panel d'activités des animateurs.

En réponse à notre souci d'être au plus près des attentes des enfants, chaque équipe d'animateurs tente de dégager des priorités spécifiques à l'unité de vie qu'il a en charge.

### **Unité de vie les Petits Loups (PS) :**

- ✓ Privilégier les repos et le rythme individuel des enfants ;

- ✓ Favoriser des relations au sein d'un petit groupe ;
- ✓ Jouer...

Propositions d'action :

- ✓ Temps de repos organisé dans des conditions matérielles adaptées ;
- ✓ Réveil échelonné, accueil individualisé de l'enfant dans un espace paisible ;
- ✓ Constitution de tous petits groupes (jeux, goûter, activités) jusqu'au départ de l'enfant...

Unité de vie les Filous (MS) et les Loustics (GS) :

- ✓ Répondre à leur envie de faire ;
- ✓ Permettre un temps de détente ;
- ✓ Constituer un groupe de vie dont les enfants ont plaisir à faire partie.

Proposition d'actions :

- ✓ Regroupement des enfants pour un temps "calme" dans un espace aménagé ;
- ✓ Les animations sont construites autour d'un thème, d'une histoire imaginaire ;
- ✓ Possibilité de jouer spontanément ou de participer à l'activité...

Unité de vie Pôle Grands (CP, CE1, CE2, CM1, CM2, 6ème et 5ème) :

- ✓ Constituer un groupe ;
- ✓ Respecter des temps personnels et spontanés ;
- ✓ Répondre à leur curiosité et à leur envie de faire ;
- ✓ Développer des actions organisées ;
- ✓ Leur donner la parole, qu'ils puissent formuler des attentes ;
- ✓ Responsabiliser les enfants face à ce temps de loisirs...

Propositions d'actions :

- ✓ Programmation de jeux collectifs ;
- ✓ Mettre en valeur et enrichir les espaces (jeux d'intérieur, jouets, matériel de dessin, livres, déguisement...);
- ✓ Temps quotidien de régulation / concertation (élaboration des règles de vie, déroulement de la journée et des journées à venir) ;
- ✓ Mise en place d'animation en réponse directe aux demandes constructives exprimées par les enfants, organisation et mise en vie par les enfants ;
- ✓ Programmation d'animation conçus sur le mode d'une élaboration collective...

**En période de congés scolaires :**

Ces périodes permettent l'élaboration de projets d'animations plus "ambitieuses", dans la durée, la diversité et la complexité : organisation de veillées, sortie à la journée, visite à thème, animation regroupant toutes les unités, échanges inter structures...

## 9. Annexe

- Effectifs prévisionnels 2023/2024